

# Les Droits de Grandir dans la Dignité



**Auteur :** [Hassan Miguil Atteye, Formateur en psychopédagogie et président de l'OMEP\_DJIBOUTI]

**Mail:** atteyee@hotmail.com

**Date :** 22 Novembre 2025

## 1. Contexte National et Engagement International

À l'instar de tous les enfants du monde, les enfants djiboutiens ont célébré la **Journée mondiale des droits de l'enfant** sur l'ensemble du territoire national (Djibouti-Ville, Arta, Ali Sabieh, Dikhil, Obock).

La République de Djibouti est un petit pays stratégiquement situé dans la Corne de l'Afrique, à l'entrée de la mer Rouge. Seul pays francophone de la région, Djibouti est un **havre de paix** dans un contexte politique régional très instable.

Notre pays est **signataire de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE)**. L'école, de l'enseignement fondamental au secondaire, accueille des enfants réfugiés fuyant les guerres des pays voisins et subissant les effets des changements climatiques. Au-delà des bonnes intentions, notre pays **met en œuvre** l'esprit de la Convention.

## 2. Portée de la Célébration Nationale

Cette journée n'est pas un événement isolé ou circonscrit à la capitale ; elle est un **mouvement général** qui témoigne de l'inclusivité de sa symbolique. Cette célébration constitue un **consensus national**, toutes les écoles, publiques comme privées y participant.

L'objectif principal est d'**éduquer les enfants** à s'approprier leurs droits. Il s'agit d'une **réalité enseignée**, et non d'une simple célébration festive. Ce n'est pas une simple commémoration, mais une **leçon de vie** pour tous les enfants qui ne jouissent pas de leurs droits fondamentaux.

Cette célébration se déroule dans un contexte mondial de plus en plus préoccupant, marqué par des zones de conflit partout dans le monde. C'est un **acte de résistance pacifique** et un **vœu pieux pour un monde en paix**, mené avec une conscience aiguë de ce qui se passe ailleurs.

## 3. Droits bafoués et impératif humanitaire

Il est force de constater que, dans les pays en guerre, les droits de l'enfant sont bafoués. Les phénomènes **d'enfants soldats** et le **travail des mineurs** constituent des actes de mépris, des violations délibérées des droits de l'enfance.

Ces pratiques sont contraires à l'esprit de la Convention internationale et s'attaquent aux droits fondamentaux de l'enfant (droit à la sécurité, à l'éducation, à la vie).

Par conséquent, si l'on accepte que les droits des plus vulnérables soient bafoués, plus aucun droit n'est en sécurité. La **cause de l'enfant** devient ainsi le **miroir de notre humanité**.

#### 4. La Sanctuarisation de l'École et le Rôle de l'Éducation

L'école doit commencer par **protéger l'enfant dans sonceinture** et montrer l'exemple en luttant contre le **harcèlement scolaire** dès le niveau préscolaire. Le harcèlement se définit comme une violence répétée pouvant être verbale, physique ou psychologique au sein de l'établissement.

Nous savons tous que "**l'école est faite pour grandir, pas pour souffrir**". Les **micro-violences** sont des actes ou des remarques du quotidien qui, sans être perçus immédiatement comme des agressions, portent atteinte à la dignité d'un enfant dès le plus jeune âge et peuvent le blesser durablement.

Il est nécessaire d'enseigner les **compétences psychosociales** aux enfants djiboutiens. Ceci est essentiel pour **libérer la parole**, cultiver la **confiance en soi** et apprendre à **dire non**. La société djiboutienne a longtemps été une société du silence, qui fait partie intégrante des mœurs sociales. Pour dépasser ces écueils, il est crucial d'éduquer les enfants, dès le jeune âge, à être **autonomes** et à s'exprimer.

Une **bienveillance bien ordonnée** commence par l'école et l'institution, afin de protéger les droits et d'encourager l'épanouissement des enfants djiboutiens.

## Journée en image : célébration à Obock région du Nord du pays



